



Divorce entre deux français

Par **Mizou21**, le **25/09/2019** à **09:51**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce, une ordonnance de non conciliation a a été rendue le 4 février 2019. J'ai appris que mon ex mari c'est remarié en Algérie il y a quinze jours, et qu'il s'apprête à aller vivre la bas. Nous ne sommes pas encore divorcés légalement. J'aimerais savoir ce que je peux faire. Mon avocate, il y'a quelques temps, m'avait conseillé d'attendre qu'il engage la procédure car, moi, lors de la NC j'avais dit au juge que je ne souhaitais pas divorcer. Donc je suis obligée d'attendre 2 ans. Aujourd'hui étant donné la situation et l'individu, je souhaite en finir avec ce mariage.

Merci de me conseiller.

Par **youris**, le **25/09/2019** à **13:33**

Bonjour,

Je suppose que votre futur ex-mari a la nationalité algérienne et la nationalité française.

Si votre mariage n'a pas été transcrit sur l'état-civil algérien, il pouvait se remarier sans oublier que le droit de la famille algérien autorise sous conditions la polygamie. Si votre mari part en Algérie, ce sera sans doute compliqué de divorcer en France. Votre avocat devrait vous renseigner, vous le payez pour ça.

Salutations.